

Lettre d'information N° 3

19 janvier 2023

Informations sur les prochains paiements PAC de la campagne 2022

Bonjour,

voici des informations sur les prochains paiements prévus des aides de la PAC pour la campagne 2022 :

- à partir du 20 février 2023 : versement de l'aide à l'assurance récolte et des aides couplées végétales (légumineuses fourragères, protéagineux) ;
- à partir du 2 mars 2023 : versement des aides MAEC et Bio, et du solde de l'aide aux veaux sous la mère.

A ces dates vous pourrez consulter sur votre compte TELEPAC les relevés de situation explicitant ces paiements.

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement

Le chef du service économie agricole et rurale

Jean-Sébastien SCHAAL


Je télédéclare mes aides **telepac** sur www.telepac.agriculture.gouv.fr

Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:

05-17-17-39-39

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)